



Des usagers vous accompagnent

QUATRE REPRÉSENTANTS, MEMBRES D'ASSOCIATIONS D'USAGERS, NOMMÉS PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ SONT À VOTRE ÉCOUTE :

cdu.representant-usager@ch-aurillac.fr



M^{me} MAIMPONTE
Visite des
Malades dans les
Établissements
Hospitaliers
(VMEH)



M^{me} ECHE
Ligue contre le
cancer



M. VINAS
Union
départementale
fédérée des
associations pour
le don du sang
bénévole du
Cantal



M. BORIS
Union Nationale
de Familles
et Amis de
personnes
Malades et/ou
handicapées
psychiques

LA COMMISSION DES USAGERS «CDU»

Les représentants des usagers siègent à la CDU, commission qui veille au respect des droits des usagers, contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et à l'amélioration des prises en charge.

Sont abordés la gestion des réclamations, les demandes d'accès au dossier par le patient, la satisfaction des usagers, les résultats d'indicateurs nationaux, ...

Les médiateurs médecin et non-médecin qui interviennent dans la gestion de certaines réclamations siègent également à la CDU.

VOUS POUVEZ FORMULER UNE RÉCLAMATION

- en vous adressant aux professionnels du service ;
- par écrit à Mme la Directrice du CH ;
- via le site Internet : www.ch-aurillac.fr ;
- en contactant le service qualité au **04 71 46 56 56 - Poste 30073.**

Médiateur médecin



M^{me} COUSI
Médiatrice
non-médecin